

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur LEMAIRE Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude LEMAIRE, Mme Sandra PICART, M. Jean-Michel SABAN, Mme Danielle TARTAGLIA, M. Alexandre BRETAGNE, M. Jean-Pierre CARRÉ, Mme Evelyne CALLEJA, M. Fabien CARRÉ, Frédéric CARRÉ, Mme Cécilia CHAIF, M. Clément POINTEAU, Mme Jessica VASSEUR.

Étaient absents représentés : M. Bertrand LEBLANC et Mme Cloria JAOLAZA ont donné pouvoir à Mme Sandra PICART, Mme Frédérique BOUSIGNAC a donné pouvoir à Mme Jessica VASSEUR.

Étaient absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Evelyne CALLEJA

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination secrétaire de séance,
2. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal,
3. Travaux dans un logement communal – 7 bis rue de la Mardalle,
4. Travaux de trottoir – La Poste aux Alouettes,
5. Intégration du solde d'un compte du SIAEP de Joux la Ville au budget communal,
6. Démontage du hangar du faubourg,
7. Aménagement technique du nouveau hangar - Rayonnage à palette,
8. Panneaux de signalisation,
9. Renouvellement du matériel technique,
10. Présentation du dispositif Restauration du bocage – Projet régional,
11. Cantine – Ouverture d'un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT),
12. Régie – Remboursement du cautionnement,
13. Bureau de vote - Tours de garde
14. Questions diverses.

Date de convocation et d'affichage : le 28 mai 2021

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Evelyne CALLEJA est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

Le compte rendu de la séance du jeudi 8 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. SABAN demande ce qu'il en a été de la discussion pour l'antenne téléphonique.

Le Maire répond qu'il a pris contact avec la société et qu'un accord a été trouvé selon le souhait du Conseil Municipal.

L'avenant a été signé pour un montant de 5 000 € annuel.

3. TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL – 7 bis RUE DE LA MARDALLE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE son accord pour le remplacement d'une fenêtre sur le logement situé rue de la Mardalle (7 Bis) ainsi que d'une paire de persiennes pour un coût global de 1 684,56 € HT, soit 2 021,47 € TTC,

- CHARGE le Maire ou un adjoint de signer tous documents relatifs à ce dossier.

4. TRAVAUX DE TROTTOIR – LA POSTE AUX ALOUETTES

Des dégradations ont été constatées à La Poste aux Alouettes au droit des logements Domanys qui rendent difficile l'accès.

La reprise de l'ensemble s'élève à 2 412,34 € HT, soit 2 894,81 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE un avis favorable à ces travaux à l'exclusion du poste Enrobé à froid qui sera effectué par les employés communaux,

- DIT que coût de l'opération trottoir s'élèvera à 1 558,90 € HT, soit 1 870,68 € TTC

- CHARGE le Maire ou un adjoint de signer tous documents relatifs à ce dossier.

CM DU 03/06/2021

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

5. INTEGRATION DU SOLDE D'UN COMPTE DU SIAEP DE JOUX LA VILLE AU BUDGET COMMUNAL

Manquant d'éléments, le dossier est reporté au prochain conseil.

6. DEMONTAGE DU HANGAR DU FAUBOURG

M. BRETAGNE qui a suivi cette opération explique que suite à la délibération en date du 8 avril 2021, le conseil avait donné mission de contacter un ferrailleur.

Trois offres avaient été reçues, une de 400 €, une de 500 € et une de 600 €.

L'offre de 600 € a été retenue. L'entreprise a fait intervenir la Société MOREAU Jean-Marie pour démolir la partie ferraille.

Une demande lui a été faite pour démolir et évacuer la partie béton. Un accord a été trouvé pour un forfait de 3 500 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la décision de vente de la ferraille à 600 €,
- ACCEPTE le devis de démolition pour un coût de 3 500 € HT, soit 4 200 € TTC,
- CHARGE le Maire ou M. BRETAGNE de la mise en œuvre de cette opération de démolition.

7. AMENAGEMENT TECHNIQUE DU NOUVEAU HANGAR – ACHAT DE RAYONNAGE A PALETTES

M. SABAN propose l'achat de rayonnage à palettes pour le hangar du Faubourg.

La discussion s'engage. Messieurs Frédéric et Jean-Pierre CARRE proposent de limiter la hauteur à 4 mètres.

Mme PICART signale qu'un rendez-vous a lieu la semaine suivante pour l'aménagement de l'autre partie.

Au vu de ces éléments,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE l'achat de rayonnage à palettes sur une hauteur de 4 mètres,
- ALLOUE à cette affaire un crédit maximum de 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC,
- CHARGE M. SABAN de s'occuper de cette affaire.

8. PANNEAUX DE SIGNALISATION

En séance du conseil municipal du 3 décembre 2020, une décision avait été actée pour le remplacement des panneaux de signalisation et d'entrée de bourg et hameaux, achat de fourniture uniquement, pour un montant de 3000,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC.

Tenant compte du montant intéressant de l'offre, des compléments ont été demandés aux fins de remplacer l'ensemble de la signalisation routière avec la pose. La proposition de prix s'élève à 9 007,71 € HT, soit 10 809,25 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE l'accord suivant :
 - Remplacement de tous les panneaux,
 - Pose de ceux placés sur la RD 944,
 - Fourniture seule des autres panneaux.
- OUVRE un crédit maximum de 7 000 € HT, soit 8 400 € TTC, pour cette opération,
- CHARGE le Maire ou l'adjoint de la mise en place de l'opération,
- l'AUTORISE à signer tous documents concernant cette affaire.

9. RENOUELEMENT DU MATERIEL TECHNIQUE

M. SABAN suggère de remplacer le taille haie thermique et d'acquérir une élagueuse, le tout pour un montant de 2 162,76 € HT, soit 2 595,31 € TTC.

Le prix surprend quelques conseillers compte tenu des offres qu'on peut trouver ailleurs.

L'utilisation intensive de ces matériels nécessite que la solidité du matériel soit exigée d'où d'autres gammes de prix.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE l'acquisition de ce matériel,

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

- DEMANDE toutefois à M. SABAN d'obtenir au moins une autre offre avec du matériel de qualité égale,
- ACCORDE un crédit maximum de 2 170,00 € HT, soit 2 604,00 € TTC, à ces acquisitions,
- CHARGE le Maire ou M. SABAN de la mise en œuvre de ces achats.

10. PRESENTATION DU DISPOSITIF RESTAURATION DU BOCAGE – PROJET REGIONAL

Mme Picart et M. Bretagne expliquent qu'ils ont rencontré la responsable régionale de ce dispositif qui connaît bien le territoire de Joux la Ville pour avoir participé aux implantations de haies il y a 20 ans.

Ils ont fait le tour de la commune pour recenser ce qui pourrait améliorer la situation déjà acquise avec pour objectif « Favoriser la biodiversité et moduler le paysage avec des arbres de haute tige » et un financement de 50 à 70 % en fonction du respect des directives régionales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après discussion,

- ACCEPTE le principe de cette action,
- CHARGE Mme PICART et M. BRETAGNE d'aller plus en avant pour présenter au conseil municipal le plan, le détail de l'opération, son coût et sa réalisation dans le temps.

11. OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT DE FOND AU TRESOR

Afin de faciliter le règlement de la cantine pour les parents et de limiter les manipulations de chèques et d'espèces pour le régisseur, la trésorerie offre la possibilité d'ouvrir un compte de Dépôt de Fond au Trésor (DFT) avec la mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) et de proposer le paiement par internet.

Après avoir pesé les avantages et les inconvénients de la méthode,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fond au Trésor.

Le Maire insiste sur le fait qu'il faut garder le principe du paiement à l'avance et le système des tickets.

12. REGIE – REMBOURSEMENT DU CAUTIONNEMENT

La trésorerie a rappelé le principe que les régisseurs sont soumis à cautionnement à leurs frais. En conséquence, leur indemnité de régisseur étant modeste,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de leurs rembourser ces frais.

13. PREPARATION DES ENVELOPPES DU 2^{ème} TOUR DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES.

Le Maire rappelle qu'en cas de second tour, 10 000 enveloppes seront à préparer dans un temps très court. 15 à 20 personnes seront nécessaires sur une journée.

Il appelle à la mobilisation de chacun selon son temps disponible.

14. QUESTIONS DIVERSES

- Mme PICART fait part de changement d'arrêt du bus scolaire pour le collège de Noyers à compter de lundi.

Le conseil municipal s'étonne de cet avis de dernière minute malgré une visite impromptue en mairie 15 jours avant.

Il est proposé d'étudier les conséquences de ce changement et de signaler les inconvénients aux services concernés, notamment l'absence d'abribus aux arrêts pressentis.

- M. SABAN signale que le chemin d'Oudun à Nitry a été repris pour boucher les trous.

Le Maire explique avoir saisi les sociétés Innergex et Enedis de ce problème de chemin. Ils ont décidé de boucher les trous dans un premier temps jusqu'à l'installation du transformateur supplémentaire (Enedis) et des unités de stockage par batterie (Innergex).

Ensuite la totalité de la voirie sera reprise de manière définitive. Cela devrait être mis en œuvre en septembre.

- Mme CALLEJA signale que maints livreurs viennent au Petit Val de la Nef pour livrer au chemin de Précý, guidés par leur GPS alors qu'ils devraient se diriger vers le bourg. Il est vrai qu'il existe 2 chemins de Précý sur la commune. L'un au petit Val de la Nef, l'autre au bourg.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Une réflexion sera menée pour pouvoir régler ce problème. Sur les nouvelles applications électroniques, il semble que le problème ne se pose plus.

- Mme TARTAGLIA souhaiterait la pose d'un miroir au sortir de la rue de la Tour Potot.
Le Maire passera voir ce qui est possible de faire, sachant que la vue à travers un miroir n'est pas toujours bien appréhendée par les conducteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire, Jean-Claude LEMAIRE

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE JOUX LA VILLE' at the top, 'Yonne' at the bottom, and a central emblem featuring a building and a tree. The signature is written in a cursive style across the stamp.